

Paris, le 06 octobre 2015

Soutien aux militants poursuivis dans le cadre du soutien aux réfugiés et appel à rassemblement les 7 et 9 octobre 2015.

Communiqué de Presse

Quatre militant-es, dont deux camarades de SUD Culture Solidaires, sont convoqué-es devant le tribunal le 9 octobre prochain sur accusation d'une soi-disant séquestration de personnes et de refus de prélèvement d'ADN.

Leur seul tort a été de soutenir à leur demande les réfugié-es hébergé-es dans un centre d'Emmaüs Solidarité rue Raymond Losserand.

Ces réfugié-es avaient décidé le 12 août dernier de faire une grève de la faim pour protester contre les conditions indignes qu'ils et elles subissaient en contradiction avec les promesses faites par le directeur de l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) le 28 juillet dernier lors de leur évacuation de la halle Pajol, à savoir : un suivi de leurs démarches et un hébergement correct. Ils et elles entendaient ainsi accélérer la prise en charge de leur demande d'asile et obtenir des conditions d'hébergement dignes.

Solidaires Paris apporte son entier soutien à l'ensemble des camarades poursuivi-es, fait part de sa consternation face à l'attitude d'Emmaüs en cette occasion, dénonce une politique répressive cherchant toujours plus à criminaliser toute action de solidarité envers les réfugié-es afin de décourager, sur ces questions comme d'autres, toute volonté de résistance...

Notre union syndicale exige l'abandon immédiat de l'ensemble des poursuites à l'encontre des quatre militant-es poursuivi-es et le respect des différents engagements pris envers les réfugié-es.

Solidaires Paris appelle à deux rassemblements pour les soutenir : Mercredi 7 octobre à 17h place de Marguerite de Navarre et le vendredi 9 octobre place du Chatelet à partir de 09h.

Plus largement, l'union départementale Solidaires Paris apporte tout son soutien aux luttes dans le 13ème, le 18ème et 19ème arrondissement de Paris, à Calais, à Vintimille, pour les droits des migrant-e-s et des travailleurs/ses "sans-papiers".

Elle réclame la liberté effective de circulation et d'installation des personnes, l'arrêt immédiat des expulsions, la régularisation immédiate de tous/toutes les "sans-papiers", l'autorisation de séjour et de travail sur simple demande, avec une carte de séjour de 10 ans, la fermeture des centres de rétention et abolition de toute rétention administrative, le droit d'asile en application de la convention de Genève art. 1